

et pour beaucoup de motifs, d'écrire, avec noms et pièces à l'appui, l'histoire de la révolution lyonnaise ; l'auteur courait le risque de froisser toutes les opinions, de réveiller des souvenirs qu'il vaut peut-être mieux laisser dormir, de soulever des questions personnelles. Cette difficulté s'impose à tous les écrivains dont l'énigme révolutionnaire a piqué la curiosité, mais le meilleur moyen de s'y soustraire c'est encore de ne pas l'affronter. Puisque M. de la Chapelle avait cédé à la tentation, il lui fallait (la chose était possible), sans faire un plaidoyer dans un sens ni dans l'autre, rattacher ensemble, expliquer les uns par les autres tant d'événements divers, tant d'actes disparates, entre lesquels il existe pourtant un enchaînement rationnel ; il fallait ne laisser perdre aucun détail significatif ; il fallait que ces faits ainsi présentés parlassent d'eux-mêmes, sans forcer l'auteur à se prononcer ; les lecteurs sont toujours plus satisfaits de rester ainsi libres, au moins en apparence, dans le choix de leur opinion. Le modèle existe d'ailleurs de cette manière de faire : dans ses belles études sur la Révolution française, jamais M. Faine ne formule une conclusion ! Dieu sait pourtant si le lecteur reste finalement libre de conclure. M. de la Chapelle lui, ni ne conclut ni ne nous met à même de conclure ; il place des documents sous nos yeux, les place-t-il même tous, je n'oserais l'affirmer, puis il nous dit : Voyez et jugez. Il est impossible de rien décider sur des documents ainsi présentés ; il n'y a pas de procès, celui de la révolution moins que tout autre, qui puisse se juger exclusivement par écrit et sur pièces ; il faut toujours quelqu'un pour les produire et pour les expliquer ; c'est ce que M. de la Chapelle aurait dû comprendre, c'est ce qu'il ne semble pas avoir compris. Par suite de cette lacune, son livre laisse le lecteur dans la situation d'esprit du chercheur qui n'a pas trouvé le mot d'une énigme. Est-ce à dire qu'il soit absolument sans valeur et qu'il ne puisse rendre aucun service ? Je n'irai pas certes jusque-là : si après, comme avant, l'histoire judiciaire de Lyon, ou plutôt l'histoire de Lyon sous la révolution, reste encore à faire, il s'y trouve nombre de documents curieux à consulter pour se faire une idée des opinions, des sentiments, du style des hommes de ce temps ; s'il n'est pas possible de distinguer nettement ce qu'ont été les institutions et les événements, il est permis tout au moins d'en-